



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 29 août 2017

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	24 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	4
Absent	:	1
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	21H17
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 20 juin 2017 Préavis 08/17 & 09/17

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 4) Informations de la Municipalité
- 5) Préavis 08/2017 : arrêté d'imposition 2018-2019
- 6) Préavis 09/2017 : demande de crédit de **CHF 75'000.-** pour la rénovation de l'appartement au-dessus du restaurant des 3 Suisses
- 7) Divers et propositions individuelles

1) OUVERTURE ET APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du 29 août 2017. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

2) ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017 est mis en discussion.
Page 4, dernière phrase : rajouter « séance » avant Conseil ;
Page 5, décision du préavis 07/17 : rajouter « unanimité » après acceptée ;
Page 6, Catherine Winkler ne comprend pas la réponse de Denis Grosjean à sa question : « ceci avait été fait ». En effet, Denis Grosjean mentionne que ceci doit être une erreur car cela ne correspond pas à la question posée. Le Président précise que nous allons écouter l'enregistrement et éclaircir ce point lors de la prochaine séance.

À l'unanimité, le PV avec les modifications mentionnées est accepté avec remerciements à son auteur.

L'ordre du jour est mis en discussion.

Le Président rajoute le point 4bis : Election du/de la nouveau/nouvelle vice-Président(e).

Il n'y a pas de commentaires, il est accepté tel que proposé.

3) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Le Président remercie la Municipalité pour le mot reçu le jour officiel de son entrée en fonction, ainsi que pour l'édition du journal « La Chouette », qui est fort riche en informations utiles.

Le rapport de la COREB : Communauté Régionale de la Broye, présidée par le Préfet de Broye-Vully, est à disposition pour les personnes intéressées.

Pour la votation du 24 septembre 2017, le Président rappelle que, par votre fonction de conseiller communal, vous devriez venir voter et inciter les autres à voter.

4) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Etienne Cherpillod

École

Ouverture du collège de Servion, très beau collège, à la satisfaction des enseignants et des enfants. Quelques finitions extérieures sont à terminer. Toute la zone de l'école sera piétonne. La rentrée scolaire des transports s'est très mal passée. Une mise en demeure a été envoyée aux Taxis Romontois et l'ASIJ suit le dossier de près.

Forêts

Énormément de bostryches ces temps.

Remy Favre

La STAP de Sarandin a été mise en service le 4 août 2017. Globalement le chantier s'est bien passé, il reste encore la remise en état de certaines parcelles.

Le 28 mars, la demande de crédit de CHF 155'000.- a été acceptée, mais il est encore trop tôt pour connaître le montant final de la totalité des travaux.

Intercommunale SIEMV

Les odeurs persistent concernant la conduite direction le Closy, même si certaines améliorations ont été apportées. Pour le haut du village, Mme Fabienne Wampfler a accepté d'être la porte-parole des riverains incommodés auprès du bureau Holinger SA. Le comité du SIEMV a été informé de ce problème, mais n'a pas de solution pour le moment.

Consommation d'eau

Le niveau d'eau reste très bas. Les quantités d'eau des 3 stations ont été relevées un jour normal (jeudi 24.08.2017) : 65m3, 43m3, et 32m3. Nous produisons 140m3 et ce jour-là nous avons acheté 247 m3. Donc la production indigène représente 36 % (l'an passé sur l'ensemble de l'année on était à 72%). Gare à la facture d'eau 2017.

Un « Tous-Ménages » avec le nouveau règlement d'eau va être envoyé. L'ensemble des mesures va entrer en vigueur le 01.01.2018, sauf le nouveau tarif concernant la consommation d'eau. Le prix va passer à CHF 2.50 le m3 dès que les employés communaux auront fait leurs relevés cet automne. Le tour du village se fera rapidement afin que tout le monde soit au même tarif quasiment au même moment.

Éclairages publics

Lors de l'adoption des comptes 2016, on avait une dépense de CHF 15'364.- pour l'année 2016 (en 2015 : CHF 7'596.-). Après recherches, la Romande Énergie nous a ristourné CHF 5'388.-, erreur de calcul sur une période de 6 mois. La consommation a quand même été plus forte en 2016, car le secteur du Closy, jusqu'au bout de la route de Carrouge, a passé à une consommation effective, au KW/H. (Précédemment, elle était forfaitaire). Ce secteur est à changer assez rapidement, pour des raisons écologiques autant que financières.

Informatique

Nouveau site communal mis en ligne il y a environ 15 jours. Hébergé auprès d'Infomaniak, il a été entièrement créé par notre secrétaire communale, Mme Noémie Steiger. Il est très bien structuré et évolutif. Noémie Steiger attend vos éventuelles remarques.

Urbain Cherpillod

Dans son rapport, la commission de gestion avait demandé le coût à la tonne des ordures ménagères. La facture d'incinération se monte CHF 172.- par tonne HT et il faut rajouter la facture des transports et de la collecte des ordures. La boursière avait avancé à la commission de gestion un prix à la tonne de CHF 138.29. La commission de gestion avait additionné le prix d'incinération et arrivait à CHF 310.- par tonne TTC pour l'élimination des ordures et transports. Notre boursière aurait dû faire remarquer qu'il fallait également rajouter les heures (collecte, libérer les containers...).

Le calcul correct est : le montant final de la facture de CHF 1'847.10 divisé par 5,85 tonnes mensuelles => un coût final à la tonne de CHF 315.74.-, prix de ce mois-ci pour la collecte et le transport. On rajoute les CHF 172.- hors taxe d'incinération donc un coût global d'environ CHF 495.- par tonne au lieu des CHF 310.- communiqués par la boursière à la commission des finances.

Oxana Gueissaz

Rien à signaler.

Denis Grosjean

Reprise après deux week-ends exceptionnels, où notre village s'est fait connaître grâce notamment aux médias et aux milliers de personnes qui ont afflué lors de ces fêtes. On peut applaudir les organisateurs présents dans la salle.

Nouveau beamer

Le nouveau beamer a coûté CHF 7'700.- et la Commune le louera à la demande à hauteur de CHF 30.- l'écran et CHF 80.- écran et Beamer.

Sécurité routière

Christe et Gygax Ingénieurs Conseil SA a demandé de faire une séance d'information, afin de proposer quelques variantes pour continuer leur étude. Cette séance aura lieu le 12 septembre 2017. La Municipalité a également invité la Commission de la Sécurité routière.

PPA

Deux oppositions avaient été émises, mais l'une d'elles pose de grands problèmes.

Cela ralentit toutes les démarches au détriment des personnes qui attendent les décisions. Notre but premier est de boucler le dossier en décembre 2017 et notre deuxième but est de ne pas devoir prendre un avocat, pour éviter des frais.

Constructions

Le stand a été réparé et les frais entièrement couverts par l'assurance de la fautive, mais il n'en va pas de même concernant l'enseigne des Trois Suisses, comme mentionné lors du dernier Conseil Communal. Dans un premier temps l'ECA disait vouloir payer l'enseigne endommagée du restaurant, mais après étude du dossier, il n'y a pas eu d'autre déclaration de sinistre, donc il n'y a pas eu de forts vents ce jour-là à Vucherens. L'ECA ne rentre pas en matière.

Subventions communales énergies renouvelables

La commission s'est réunie le 4 juillet avec la mission d'étudier la distribution des subventions reçues aux ayants droit. Il y a peu à distribuer du fait qu'il n'y avait qu'un seul dossier de panneaux solaires et quelques stères de bois. Il reste sur ce fond un montant d'environ CHF 10'000.-.

La commission, sur la demande de la Municipalité, a également fait des propositions pour adapter l'annexe qui liste les objets qui doivent être subventionnés et ont rajouté les panneaux photovoltaïques. Notre objectif pour 2018 est d'avoir des objets supplémentaires qui soient aussi objets de subventions de la part de la Commune.

4bis) ELECTION DU/DE LE/LA NOUVEAU/NOUVELLE VICE-PRESIDENT/E DU CONSEIL COMMUNAL

Nathalie Vuagniaux propose Frédérique Plasschaert Marengo.
Frédérique Plasschaert Marengo est élue vice-présidente du Conseil Communal par acclamation.

5) PREAVIS 08/17 : ARRETE D'IMPOSITION 2018-2019

Commission de gestion : Catherine Winkler, Blaise Rion et Hélène Genet

Présentation par la Municipalité

Oxana Gueissaz rappelle que la Municipalité essaie de rééquilibrer la situation financière de la Commune, ceci depuis plusieurs années. Les prévisions pour les prochaines années laissent prévoir des augmentations de charges (sociales, péréquation intercommunale, associations scolaires et parascolaires...). Cette évolution des charges impose à la Commune d'être très vigilante. En maintenant le taux à 79.0 cela permettra de garder une stabilité pour les prochaines années.

Rapport de la commission de gestion

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter l'arrêté d'imposition 2018-2019 tel que présenté.

Discussions

Suite aux questions et remarque de Daniel Gallay, la Municipalité précise que :

- la commune de Vucherens a un taux plus haut que certains villages alentour, mais il faut tenir compte du fait que la situation financière antérieure était difficile. Diverses charges de la commune vont augmenter ces prochaines années et si le taux baisse maintenant, il risque d'augmenter plus fort dans quelques années. La commune a accumulé une dette qui réduit pour le moment sa capacité d'investissement ;
- ce taux est discuté tous les deux ans, afin de pouvoir assurer une stabilité financière.

Décision

Le préavis 08/17 – Arrêté d'imposition 2017-2018 est accepté.
(24 voix pour, 1 abstention et 1 avis contraire).

6) PREAVIS 09/17 : DEMANDE DE CREDIT DE CHF 75'000.- POUR LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT AU DESSUS DU RESTAURANT DES TROIS SUISSES

Commission : Gilbert Grin, Steen Pedersen et Patrick Vuagniaux

Présentation par la Municipalité

Denis Grosjean rappelle que ce crédit n'était pas planifié dans les investissements, mais qu'il était dans les objectifs de la législature : Maintien des bâtiments de la Commune.
En établissant une moyenne des tenanciers et locataires, la plupart sont restés 3 ans en place.
Yves Chappuis a fêté ses 20 ans de tenancier de l'auberge cette année, ce qui est rare.

Présentation de l'appartement dans l'état actuel par des photos au beamer.

Les derniers travaux datent de 2006, depuis rien n'a été refait.

La Municipalité propose donc la variante « rénovation ». Cette variante est relativement économique et promet au tenancier d'avoir un bel appartement, plus moderne, plus clair et plus confortable.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Discussion

Suite aux questions de Blaise Rion, Jean-Blaise Held, Julien Mortier, Sébastien Cherpillod et Frédérique Plasschaert Marengo, la Municipalité précise que :

- la variante « transformation » coûterait environ CHF 500'000.-, coût d'une nouvelle construction ;
- les pièces à vivre ont un chauffage central et le bureau du tenancier sera tout en haut. L'analyse thermographique a relevé que les pièces sont moyennement isolées, les fenêtres sont anciennes, mais actuellement suffisantes. Deux fenêtres du galetas et une porte-fenêtre vont donc être changées ;
- CHF 1'500.- de loyer : il s'agit du loyer actuel « Restaurant et appartement ». Après réflexions, le loyer ne va pas être augmenté. Pour information, au collège, le loyer de l'appartement a été baissé de CHF 100.- ;
- il s'agit d'un appartement de service qui ne pourrait être loué à un tiers.

Décision

Le préavis 09/17 est accepté à l'unanimité.

7) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Feu privé - Sébastien Cherpillod – Julien Mortier

Sébastien Cherpillod signale que les sapeurs-pompiers ont dû intervenir plusieurs fois pour des petits feux. Il rappelle qu'une personne désirant faire un feu devrait appeler la centrale au 021 213 20 00, pour leur dire où et quand il désire faire un feu afin d'éviter un déplacement inutile des pompiers.

Julien Mortier demande s'il est interdit de faire un feu d'ambiance dans son jardin et si on sait qui appelle la centrale des pompiers. Etienne Cherpillod rappelle qu'un endroit est mis à disposition par la Commune pour les déchets de bois et que les feux sont interdits, ceci par sécurité et pour ne pas nuire au voisinage.

Sébastien Cherpillod précise que l'enregistrement de la centrale et l'appelant sont protégés afin d'éviter les représailles.

Transports scolaires - Patrick Vuagniaux, Frédérique Plasschaert Marengo et Valérie Hirt

Patrick Vuagniaux demande des précisions pour le futur des transports scolaires. Etienne Cherpillod informe que l'ASIJ est en procédure avec les Taxis Romontois, mais que la durée du contrat est de 5 ans. Ils roulent actuellement avec 12 bus au lieu de 14. Beaucoup de personnes se sont plaintes, et ceci même jusqu'au département ainsi qu'auprès de journalistes. L'ASIJ fait tout ce qu'elle peut, mais cela prendra un peu de temps et demande de mettre toutes les plaintes par écrit.

Frédérique Plasschaert Marengo demande pourquoi ne pas changer si le transporteur ne respecte pas le contrat et Valérie Hirt demande les conséquences si rupture de contrat. Etienne Cherpillod précise qu'une procédure est en cours, mais que cela prendra du temps. S'il y a une rupture de contrat, il y a une dédite, en espérant ne pas en arriver là.

Sécurité routière - Julien Mortier

Julien Mortier demande si la séance du 12 septembre 2017 avec Christe et Gygax Ingénieurs Conseils SA, sera publique ou si une séance publique est envisagée, ceci afin de répondre aux attentes des citoyens. Denis Grosjean précise que celle-ci ne sera pas publique, mais que la Municipalité va intégrer la commission de la sécurité routière.

Chemin de Planche Nardin - Daniel Gallay

Daniel Gallay remercie les personnes qui entretiennent le chemin de Planche Nardin jusqu'à la forêt. C'est propre et bien entretenu.

Zone de récupération déchèterie - Nathalie Vuagniaux, Marie-José Auderset

Nathalie Vuagniaux demande s'il est envisageable de créer un endroit pour la récupération à la déchèterie et Marie-José Auderset demande s'il est possible de mettre la benne à vêtements à l'extérieur de celle-ci. Urbain Cherpillod précise que la déchèterie n'est pas vaste et qu'il est difficile de mettre des choses à l'extérieur, car celles-ci bloqueraient l'accès au camion. Pour la zone de récupération, à voir ce qui pourrait être mis en place.

La prochaine séance du Conseil Communal est fixée au 5 décembre 2017.

Le Président souhaite une belle fin de soirée à tous les membres.

La séance est levée à 21H17.



Président
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire
Véronique Schrago